



**COUR
DU QUÉBEC**

L'honorable Lucie Rondeau
Juge en chef

PAR COURRIEL

Québec, le 27 août 2020

Objet : Comparutions les fins de semaine et jours fériés

Maîtres,

Je souhaite par la présente vous faire part d'une nouvelle organisation des services judiciaires à la Cour du Québec lorsqu'une personne détenue doit, suivant l'article 503 du *Code criminel*, être conduite devant un juge les samedis, dimanches et jours fériés.

Des juges de la Cour du Québec seront assignés à de telles comparutions ainsi qu'à toute autre procédure liée à l'examen de la détention d'un prévenu la fin de semaine et les jours fériés.

Voyons de façon plus précise les différentes modalités.

LES PÔLES DE QUÉBEC ET MONTRÉAL

Les comparutions seront réparties dans deux « pôles », l'un à Québec et l'autre à Montréal.

Deux salles d'audience seront ouvertes à Montréal et une à Québec. Le greffier sera présent dans la salle d'audience. Tous les autres intervenants participeront à ces audiences en mode virtuel.

UNE SÉANCE D'INFORMATION PRÉVUE LE 1^{ER} SEPTEMBRE

Le ministère de la Justice a planifié une séance d'information qui se tiendra le 1^{er} septembre prochain, à 12 h, à laquelle vous êtes invités à participer : [Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#).

À cette occasion, M^e Gaétan Rancourt, directeur général des services centralisés, des solutions d'affaires et de la transformation du ministère de la Justice, fournira des détails additionnels sur ce service. Le MJQ prévoit aussi publier incessamment un guide utile à ce sujet.

LES PREMIÈRES RÉGIONS CONCERNÉES PAR LE PROJET

Cette nouvelle organisation des services judiciaires entrera en vigueur le 5 septembre 2020 pour la région de Québec–Chaudière–Appalaches.

À compter du 3 octobre 2020, ce sera au tour des régions de la Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec et du Saguenay-Lac-St-Jean.

Vous serez informés en temps utile du déploiement de ce projet dans les autres régions du Québec d'ici le mois de mars 2021.

Les comparutions devant un juge de paix magistrat continueront de se tenir jusqu'à l'intégration complète de tous les districts judiciaires.

Je vous remercie de votre habituelle collaboration et vous prie de recevoir, Maîtres, mes salutations distinguées.

La juge en chef,

(s) Lucie Rondeau
